CCNELAC

Convention collective des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels

Certificat de Qualification Professionnelle
Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur

Avec l'option Évacuation

Le présent diplôme n° 2022-03-17/06911 est délivré à :

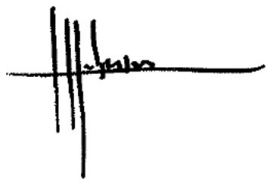
Luc CHOMETTE né·e le 24/07/2002

En reconnaissance des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation des connaissances et des aptitudes professionnelles dans les conditions prévues par la Convention Collective Nationale des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (CCNELAC) du 5 janvier 1994 et conformément à la signature de l'avenant n°24 du 29 septembre 2006 portant sur la création et la reconnaissance du C.Q.P. d'opérateur de P.A.H.

Étendu par arrêté du 8 février 2007, par le Ministère des Relations du Travail et promulgué au Journal Officiel du 16 février 2007

Fait à Paris, le 16/03/2022

La Présidence



Le titulaire

